

Les mesures de prévention

Les poussières de bois pénètrent dans les poumons d'autant plus profondément qu'elles sont plus fines. Les gros copeaux tombent rapidement sur le sol, les poussières les plus fines, invisibles, sont les plus volatiles, elles restent longtemps en suspension dans l'air de l'atelier, et lorsque vous les inhalez elles vont jusqu'au fond de vos poumons.

Une partie des poussières inhalées reste collée aux muqueuses du nez où elles provoqueront irritations et allergies et pourront, un jour, déclencher un cancer.

Suivez les mesures de prévention :

Démarrez l'aspiration, avant même de mettre l'outil en marche. Ouvrez le registre et fermez tous ceux des machines à l'arrêt.

 Pas de balai

 Pas de soufflette

Portez en permanence votre équipement de protection individuelle (EPI) :

 Lunettes

 Casque ou bouchons antibruit

 Masque anti-poussières (type FFP3)

Respecter les règles d'hygiène :

 Prendre une douche

 Changer sa tenue de travail avant de partir

 Se laver le nez

Gardons le contact

Pour tout conseil concernant votre santé au travail, vous pouvez vous adresser à votre médecin du travail ou à l'infirmière en santé au travail sur l'un de nos sites de l'Ouest Hérault.



Siège social

79, avenue Georges Clémenceau
BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. 04 67 09 27 70
Fax 04 67 09 27 79

Béziers Ouest

1, rue des Anciennes Carrières
3CA - ZAE Cantegals
34440 Colombiers
Tél. : 04 67 35 83 40

Béziers Est

19, avenue Jean Foucault
ZI - BP 40080
34502 Béziers Cedex
Tél. : 04 67 09 29 46

Agde

Centre Médical Vitalis
2, rue Dr. Schweitzer
Route de Rochelongue
34300 Agde
Tél. : 04 67 01 69 50

Bédarieux

PRAE Cavallé Coll
14, rue Aristide Cavallé Coll
34600 Bédarieux
Tél. : 04 48 44 01 50

Pézenas

Immeuble Espace Laser
Boulevard Paul Vidal de Lablache
34120 Pézenas

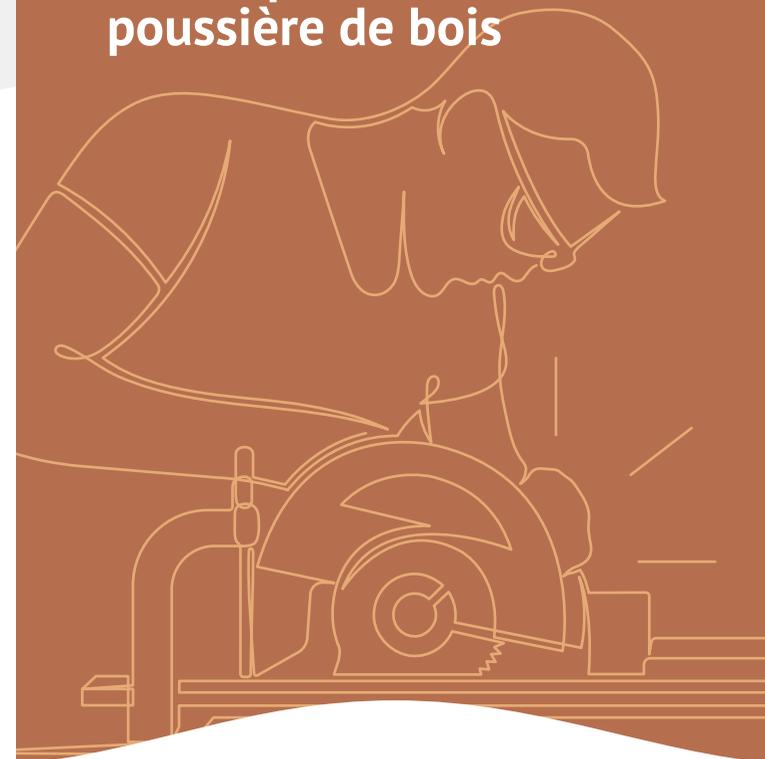
www.aist-beziers.org

AIST.
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

Association Interprofessionnelle Santé Travail
Béziers Cœur d'Hérault

Salariés du bois

Les risques liés à la poussière de bois



Ne pas jeter sur la voie publique - Réalisation : Studio Asenso - Photographie : Adobe Stock - Impression : Combes&Hund Béziers

AIST.
SANTÉ TRAVAIL
Béziers Cœur d'Hérault

Scieur, charpentier, menuisier, ébéniste, agenceur, décorateur, poseur ou vendeur à la découpe dans un magasin de bricolage, vous êtes tous concernés par la poussière de bois et ses risques.



Vous connaissez les risques liés à votre métier (coupures, amputations, chutes, manutentions, gestes répétitifs, surdité liée au bruit, etc.), mais connaissez-vous bien la poussière et les risques liés à cette dernière ?

Identifier les outils qui génèrent de la poussière pour mieux se protéger

Scies, raboteuses, dégauchisseuses, toupies, tours, mortaiseuses, ponceuses, défonceuses et bien sûr les centres d'usinage, etc.

Pas d'exception, tous les bois sont nocifs

Bois exotiques mais aussi chêne, châtaignier, noyer, hêtre, frêne, bouleau, résineux, etc.

Bois massif ou contreplaqué, aggloméré, médium, stratifié, mélaminé, etc.

Quels sont les risques ?

Toutes les poussières de bois sont **cancérogènes**. Quel que soit le bois travaillé, quel que soit le travail effectué, le risque de maladie est fortement élevé. Protégez-vous de la poussière !

Liste des risques de maladies que peut déclencher une longue exposition aux poussières de bois :



Eczéma



Conjonctivite



Rhinite



Asthme



Cancer

Cancer de l'ethmoïde

Le cancer de l'ethmoïde est une tumeur maligne qui prend son origine dans les fosses nasales et les sinus. Il existe différents sinus crâniens qui sont tapissés de muqueuses et communiquent avec les fosses nasales, chacun d'entre eux pouvant être atteint.



Filtre à sac



Installation extérieure

Quels sont les signes d'alerte ?

S'ils sont persistants, plusieurs signes doivent attirer votre attention et peuvent vous alerter :

- **narine bouchée,**
- **écoulement nasal,**
- **saignements de nez,**
- **troubles de l'odorat,**
- **gêne respiratoire, ...**



Parlez-en à votre médecin du travail, parlez-en à votre médecin traitant.

Demandez à votre employeur votre « fiche individuelle d'exposition » de la période 2001 à 2012.

Des examens spécialisés permettent de dépister les maladies à effets différés (nasofibroscopie, exploration fonctionnelle respiratoire, etc).

N'attendez pas les premiers signes, pensez prévention.

Les affections provoquées par les bois sont prises en charge au titre des maladies professionnelles, tableau n°47, déclaration à faire par le malade lui-même sur le formulaire délivré par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).